



**RÉUNION DES MINISTRES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU CRIB, DE  
L'ECONOMIE ET DES FINANCES POUR LA VALIDATION DU CADRE HARMONISE  
DES DIRECTIVES REGIONALES DE LA FISCALITE ET DE LA CERTIFICATION  
FORESTIERE**

(Le 10 juin 2022)

**COMMUNIQUE FINAL**

Le Comité de Pilotage du Comité Régional de l'Industrialisation Durable de la Filière Bois dans le Bassin du Congo (CRIB), s'est tenu le 10 juin 2022, par visioconférence, sous la Présidence de Monsieur **Jules DORET NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, Président dudit Comité.

Ont pris part aux travaux, les Ministres en charge des forêts, de l'industrie, de l'environnement, de l'économie et des finances des pays membres ci-après:

**Pour la République du Cameroun :**

- Monsieur **Jules DORET NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune;
- Monsieur **ALAMINE OUSMAN MEY**, Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

**Pour la République Centrafricaine :**

- Madame **MBOUA-KOYASSOUM DOUMTA**, Ministre du Commerce et de l'Industrie;
- Monsieur **Thierry KAMACH**, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

**Pour la République Gabonaise :**

- Monsieur **Michel Stephane BONDA**, Ministre Délégué auprès du Ministre en charge de l'Environnement et des Eaux et Forêts.

**Pour la République Démocratique du Congo**

- Madame **Eve BAZAIBA MASUDI**, Vice-Premier Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable.

**Pour la Commission de la CEMAC :**

- Monsieur **Shey Jones YEMBE**, Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable.

**Pour les organisations Régionales et Internationales :**

- Monsieur **Hervé MAÏDOU**, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC
- Monsieur **Youssouf KONE**, Coordonnateur de l'intégration régionale (BAD).

La Commission de la CEMAC rapportait les points inscrits à l'ordre du jour.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par deux interventions : celle du Commissaire en charge du Département des Infrastructures et du Développement Durable de la Commission de la CEMAC et celle du Président du Comité de Pilotage du CRIB.

Dans son allocution, le Commissaire **Shey Jones YEMBE** a adressé au nom du **Professeur Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, des vifs remerciements aux Autorités de la République Gabonaise, au premier rang desquelles Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République pour avoir accepté d'abriter cette réunion.

Poursuivant son propos, il a rappelé que la réunion des Ministres consacrée au financement de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo, tenue le 27 juillet 2021, avait reporté du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la date d'interdiction d'exporter les grumes pour réaliser les réformes préalables durant cette année transitoire.

Parmi ces réformes figurent les textes relatifs à la fiscalité et de la certification forestières, qu'il est important d'harmoniser pour favoriser une mise en œuvre coordonnée de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo.

Rappelant que la validation de ces textes constitue un grand pas avant, il a encouragé les Ministres à faciliter la transposition desdits textes dans les cadres juridiques et réglementaires nationaux respectifs avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, date d'entrée en vigueur de la Décision interdisant d'exporter le bois sous forme de grumes pour tous les pays du CRIB.

Prenant la parole à son tour, le Président du Copil du CRIB, Monsieur **Jules DORET NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, a avant tout témoigné sa profonde gratitude aux Chefs d'Etats pour les initiatives prises et les actions engagées en vue de l'approfondissement de l'intégration économique en zone CEMAC.

Par la suite, il a exprimé sa très déférente gratitude à l'endroit de **Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, dont le pays a abrité la réunion des Experts préparatoire à notre rencontre.

Il a également adressé ses remerciements aux Ministres en charge des forêts, de l'industrie, de l'environnement, de l'économie, des finances et du budget des pays de l'espace CEMAC et la République Démocratique du Congo, ainsi qu'aux Experts

nationaux et Régionaux qui ont bien voulu honorer de leur présence ces importantes assises malgré leurs multiples charges.

Pour finir, il a félicité cette initiative de la Commission de la CEMAC, tout en saluant le précieux appui de la Banque Africaine de Développement.

Ouvrant leurs travaux, qui se sont déroulés à huit clos, les Ministres ont adopté l'ordre du jour et pris connaissance des résultats des travaux de la réunion des experts tenue sous format hybride, du 7 au 9 juin 2021.

Lesdits travaux ont porté sur la présentation des projets de textes du cadre harmonisé des Directives régionales de la fiscalité et de la certification forestières, ainsi que des mesures d'accompagnement.

Il s'agit notamment du :

1. projet de Décision portant sur les caractéristiques et la catégorisation des produits de bois transformés ;
2. projet de Directive portant sur la mise en place d'un cadre harmonisé de la fiscalité forestière incitative liée à l'exportation des produits de bois transformés ;
3. projet de Décision portant mesures d'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation durable de la filière bois dans le Bassin du Congo ;
4. projet des Directives sous-régionales de Certification forestière élaborées par la COMIFAC à adopter dans la mise en œuvre de la stratégie de l'industrialisation durable du bois dans le Bassin du Congo ;
5. du projet de Directive relative à la mise en place d'un cadre harmonisé de la fiscalité forestière incitative liée à la production.

Après examen, à l'exception du projet de Directive relative à la mise en place d'un cadre harmonisé de la fiscalité forestière incitative liée à la production, les Ministres ont validé les quatre autres textes. Toutefois, la République Démocratique du Congo a sollicité du Copil du CRIB un délai supplémentaire pour réunir les experts sectoriels de la RDC afin d'examiner les possibilités d'harmoniser les textes validés avec la législation congolaise.

Par ailleurs, les Ministres ont recommandé l'adoption de ces quatre projets de textes par le Conseil des Ministres de l'Union Economique d'Afrique Centrale.

Yaoundé, le 10 Juin 2022

LE PRESIDENT



Jules DORET NDONGO